

	CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-11	
	Nature de l'acte : 5.2 - Fonctionnement des assemblées	Conseillers municipaux En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Le 31/03/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 24/03/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU-ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, LAHO Andréa, PANSARD Aline, CAMPION Yves, FISCHER Julie, MATHIEU Christophe, BILLET Mathias, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procuration : MORICEAU Daniel (procuration à MATHIEU Christophe)

Absent : MORICEAU Daniel

Secrétaire de séance : CAPELLI Jean-Claude

04 – DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIEA

Délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre ;

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative ;

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Belleydoux doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT.

Le Conseil Municipal de la commune de Belleydoux,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- **Monsieur CAMPION Yves avec pour suppléants :**

- Suppléant n°1 : Monsieur MORICEAU Daniel
- Suppléant n°2 : Monsieur BILLET Mathias

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 6

Ont obtenu :


Monsieur CAMPION Yves avec pour suppléants :	11 voix
Suppléant n°1 : Monsieur MORICEAU Daniel	11 voix
Suppléant n°2 : Monsieur BILLET Mathias	11 voix

Monsieur CAMPION Yves avec pour suppléant n°1 Monsieur MORICEAU Daniel et suppléant n°2 Monsieur BILLET Mathias ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de Belleydoux au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
Monsieur CAMPION Yves	Monsieur MORICEAU Daniel	Monsieur BILLET Mathias

Les signatures suivent au registre

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>5.2 - Fonctionnement des assemblées</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmis le 01/04/2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le 01/04/2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le 01/04/2026.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Pascal COURTOIS</p>
--



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2026-11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-01T11-30-44.00 (MI268746226)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260331-DEL2026-11-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SIEA

Date de décision : 31/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2026-11-Désignation des
délégués au comité syndical du
SIEA.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/04/26 à 11:30

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 01/04/26 à 11:30

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 01/04/26 à 11:37

